



20

mars
2020
▲ Niv. 1L'État a
répondu

Royaume-Uni

n° 1/2020

Création de l'alerte : 07 janv. 2020

Maintien en détention du fondateur et éditeur de WikiLeaks, Julian Assange

SOURCE DE LA MENACE ▶ Etatique

CATÉGORIE ⓘ ▶ Détention et emprisonnement de journalistes

AUTEUR : FEJ/FIJ, AEJ, Index

Julian Assange, fondateur et éditeur de WikiLeaks, est actuellement détenu dans la prison de haute sécurité de Belmarsh, au Royaume-Uni, dans l'attente de son extradition vers les États-Unis. Le 11 avril 2019, après que le Gouvernement équatorien a décidé de ne plus lui accorder l'asile dans son ambassade à Londres, Assange a été arrêté par la police britannique, et déclaré coupable ce jour-là d'avoir enfreint la loi britannique relative à la liberté sous caution. Le 1er mai 2019, il a été condamné à 50 semaines de prison au Royaume-Uni, et le Gouvernement des États-Unis a levé les scellés d'un acte d'accusation à son encontre pour intrusion informatique présumée, sur la base d'une série de révélations provenant de l'analyste du renseignement de l'armée américaine Chelsea Manning. Les charges ont été étendues le 23 mai 2019 à la violation de la loi américaine sur l'espionnage de 1917.

Plusieurs avocats, hommes politiques, journalistes et universitaires considèrent que l'arrestation d'Assange au Royaume-Uni et les poursuites engagées aux États-Unis pour avoir publié des documents d'intérêt public ayant fait l'objet de fuites constituent une atteinte à la liberté de la presse et au droit international. Après avoir examiné Assange en prison le 9 mai 2019, le rapporteur spécial des Nations unies sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, Nils Melzer, a conclu : "En plus des troubles physiques, M. Assange présentait tous les symptômes typiques d'une exposition prolongée à la torture psychologique, notamment un stress extrême, une anxiété chronique et un traumatisme psychologique intense." Dans une lettre envoyée le 29 octobre 2019 au gouvernement britannique, Melzer a écrit : " J'ai constaté que le Royaume-Uni avait contribué de manière décisive à la production des symptômes médicaux observés, plus particulièrement par sa participation, pendant près d'une décennie, à la détention arbitraire de M. Assange, à sa persécution judiciaire, ainsi qu'à son harcèlement public, son intimidation et sa diffamation soutenus et incontrôlés. (...) Les responsables britanniques ont contribué à la torture psychologique ou aux mauvais traitements infligés à M. Assange, que ce soit par la perpétration, la tentative, la complicité ou d'autres

formes de participation. (...) Les violations graves et récurrentes du droit de M. Assange à une procédure régulière par les autorités britanniques ont rendu arbitraires tant sa condamnation pénale et sa condamnation pour violation de la liberté sous caution que la procédure d'extradition américaine. (...) Le régime de détention actuellement imposé à M. Assange semble être inutile, disproportionné et discriminatoire et perpétuer son exposition à la torture psychologique ou à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants".

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

- ➔ **Communiqué de la FEJ: "The arbitrary detention of Julian Assange set a dangerous precedent for journalists"**
- ➔ **Tribune de Jean-Hervé Bradol et Rony Brauman (MSF) publiée par Le Monde: "Nous appelons à la libération de Julian Assange et de Chelsea Manning, victimes de la vengeance d'États"**
- ➔ **Déclaration de Robert Mahoney (Directeur exécutif adjoint du CPJ): "For the sake of press freedom, Julian Assange must be defended"**
- ➔ **Campagne internationale de journalistes en faveur de Julian Assange: "Speak Up for Assange"**
- ➔ **Article publié par The Guardian: "Julian Assange's health is so bad he 'could die in prison', say 60 doctors"**
- ➔ **Communiqué de la Fédération Internationale des Journalistes (FIJ): "Journalism is not a crime, Julian Assange must be released"**
- ➔ **Lettre adressée par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture au gouvernement britannique**

RÉPONSES DE L'ÉTAT



20 mars 2020 | Réponse des autorités du Royaume-Uni

- ➔ **Lettre de la Représentation Permanente du Royaume-Uni auprès du Conseil de l'Europe**

SUITES DONNÉES



21 févr. 2020 | La Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe déclare que "Julian Assange ne devrait pas être extradé en raison de l'impact potentiel sur la liberté de la presse et des préoccupations de mauvais traitement".

- ➔ **Communiqué de Dunja Mijatović (en anglais)**



30 janv. 2020 | Le 28 janvier 2020, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté une résolution intitulée "Menaces sur la liberté des médias et la sécurité des journalistes en Europe" qui déclare que les états membres doivent considérer "que la détention et les poursuites pénales contre M. Julian Assange constituent un dangereux précédent pour les journalistes, et, en outre, se joindre à la recommandation du Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants qui a déclaré, le 1 novembre 2019, que l'extradition de M. Assange vers les Etats-Unis doit être interdite et qu'il doit être libéré sans délai;

➔ Résolution 2317 de l'APCE relative aux "Menaces sur la liberté des médias et la sécurité des journalistes en Europe"